



Augmentation réjouissante de la part des femmes dans les conseils d'administration

Une récente étude constate que la part des femmes dans les conseils d'administration des grands groupes suisses a sensiblement augmenté ces dernières années. Cette évolution est positive, mais les milieux économiques doivent poursuivre leurs efforts.

La part des femmes dans les 20 sociétés figurant dans l'indice SMI est passée de 10 à 17 % ces cinq dernières années. Tel est le constat dressé par une étude menée par le gérant de fortune indépendant zCapital. Au sein du conseil d'administration des principaux groupes helvétiques, la moitié des sièges à pouvoir est désormais attribuée à une femme. Ces chiffres montrent donc que les choses évoluent dans le bon sens.

L'économie souhaite voir davantage de femmes au sein des organes dirigeants

Pour l'économie, cette tendance confirme que les femmes compétentes ont clairement leur place dans les organes dirigeants des entreprises. Les femmes disposent en effet d'une excellente formation et sont, depuis longtemps, majoritaires dans les formations universitaires. D'un point de vue économique, il est donc judicieux de mieux exploiter leur potentiel. Diverses études ont par ailleurs montré qu'une proportion équilibrée de femmes dans les organes dirigeants avait une incidence positive sur le climat de travail et que les équipes mixtes étaient plus performantes sur le long terme que celles composées exclusivement d'hommes.

Des mesures volontaires, plutôt que des quotas

Des conditions favorables doivent être mises en place, pour que le nombre de femmes dans les fonctions dirigeantes continue d'augmenter. Partant, la possibilité de concilier travail et vie familiale doit être offerte aux deux parents, afin que les femmes puissent, comme les hommes, exercer une activité professionnelle régulière. Les structures d'accueil de jour jouent ici un rôle crucial. Dans les entreprises, les objectifs de performance et l'égalité des chances sont la clé pour encourager les femmes à exercer des fonctions dirigeantes. En revanche, ancrer dans la loi des quotas fixes pour les conseils d'administration, comme l'envisage l'UE, ne permet pas d'atteindre l'objectif visé. En effet, de telles réglementations étatiques ne combattent que les symptômes, et ne favorisent pas, à terme, une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

La récente augmentation de la part des femmes dans les grands groupes suisses montre que les entreprises ont reconnu les signes du temps – et cela, sans la nécessité de légiférer avec des normes légales. Cependant, l'économie ne doit pas relâcher ses efforts, afin que cette tendance positive se renforce ces prochaines années.

Pour plus d'informations :

Dossierpolitique « Des objectifs et non des quotas, pour plus de femmes dirigeantes ! »